



À LA VIE OUVRIÈRE

LE PDG S'ESSUIE LES PIEDS SUR UN MANDAT SYNDICAL !

Alors que la CGT mène actuellement un difficile mais indispensable combat au niveau national pour défendre 17 secrétaires généraux et plus de 1000 militants victimes de la répression policière et judiciaire, le PDG de La Vie Ouvrière, l'entreprise de presse de la CGT, montre le plus mauvais exemple en continuant de fouler aux pieds les principes fondamentaux qui irriguent notre organisation en matière de liberté syndicale.

Délégué syndical privé d'heures de délégation

Dernier épisode en date ? Depuis le mois de mai dernier, il dénie au délégué syndical, dont il n'a cette fois pas contesté la désignation (lire plus loin), la faculté de prendre les heures légales minimum attachées au mandat, soit (à peine) douze heures mensuelles. Privant ainsi le syndicat CGT de l'entreprise de presse de la CGT du temps nécessaire à l'animation de la vie syndicale et à la défense des intérêts des salarié-e-s.

Retenue sur salaire pour fait de grève : une première historique à La VO !

Rappelons que c'est ce même PDG qui, en juin dernier, s'est signalé dans l'histoire de La Vie Ouvrière comme le premier dirigeant de l'entreprise de presse de la CGT à opérer une retenue salariale pour fait de grève !

En cause, la diffusion pendant moins d'une heure, le 14 juin 2023, devant les portes du CCN - le « parlement de la CGT » où s'exerce la démocratie syndicale de notre organisation - d'un tract dénonçant le recrutement, par ce même PDG, d'un DRH ayant servi les intérêts du Medef pendant douze ans.

Le bureau confédéral avait donné raison au syndicat CGT de l'entreprise en contraignant le PDG de La VO à mettre un terme à ce recrutement ubuesque. On pouvait donc s'attendre à ce que le PDG rétrocède la retenue sur salaires aux militants concernés. Ce à quoi il s'était finalement engagé à deux reprises. Eh bien non ! Même cet engagement n'a pas été tenu...

Union locale et déléguée syndicale trainées devant la justice

Et que dire du fait que ce PDG s'est permis l'an dernier de traîner la précédente déléguée syndicale (et l'union locale de Montreuil qui l'avait mandatée) devant les tribunaux afin de contester sa désignation ? Puis de son refus obstiné de mettre un terme à cette procédure aberrante, comme demandé par le bureau confédéral de l'époque ?

Les huissiers envoyés au domicile de la secrétaire du CSE

Et que penser de l'envoi par le PDG de La VO d'un huissier au domicile de la secrétaire du CSE pour faire pression sur cette mère de famille qui avait eu l'outrecuidance de soutenir un droit d'alerte économique au regard de l'état de santé de l'entreprise ?

STOP aux entraves, oui à l'exemplarité en interne !

Comment s'étonner, dès lors, que les attaques se multiplient contre le droit syndical et la liberté syndicale de la part du patronat et des pouvoirs publics si, en notre sein, nous tolérons les dérives inacceptables que nous venons de dénoncer ?

Pour mettre un terme à ces agissements contraires à nos valeurs et principes, ceux-là mêmes que nous défendons dans nos entreprises respectives, et faire bouger les choses, nous vous invitons TOUS à envoyer un mail au bureau confédéral (sec.dir.conf@cgt.fr et cabsg@cgt.fr) avec ce mot d'ordre : « Pas de délégué syndical sans heures de délégation à La Vie Ouvrière, comme partout ailleurs ! »

Merci de votre attention et de votre soutien. Vive la CGT, vive La Vie Ouvrière !



multiprocgtlavieouvriere@gmail.com



Le syndicat Multipro
de La Vie Ouvrière,
à Montreuil,
le 14 décembre 2023.